

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

) ECRET N° 75/450 du 9 Octobre 1975

portant nomination à titre normal
dans l'Ordre du Mérite Congolais,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des
droits de Chancellerie ;

) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur LAFONT Jacques, Président Directeur Général de la C.P.C. ●
POINTE-NOIRE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 59/227
du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. / ●

Fait à Brazzaville, le 9 OCTOBRE 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-